

Image not found or type unknown



divorce droit juridique bien en commun

Par **petit lu**, le **17/05/2011** à **13:44**

mon ex compagne a quitter le domicile en decembre 05 nous somme passe en consiliation en septembre 06 ou on ma attribuer le domicile conjugal le divorce a etait prononce en janvier 2010 ou on nous a attribue un notaire pour regle le bien en commun (maison construite sous le regime de la comunauter) j ai toujours regle les emprum du dommicile conjugal je voudrais savoir si je peut me faire rembourse les echeance de credit que j ai payer depuis son depart si oui existe t il un texte ou article de loi pourai je me les faire rembourse depuis sont depart en sachant que je rembourse depuis 5 ans